

AFFAIRE N° 2

CONVENTION fixant la mission de l'Architecte et déterminant les conditions de règlement de ses honoraires

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Une convention a été établie le 16 Mars 1961 avec M. LEJEUNE Guy, Architecte, pour dresser le projet des travaux d'une chambre froide au Petit Marché, diriger l'exécution et vérifier les décomptes, etc....

Je vous demande de ratifier cette convention qui a déjà reçu l'approbation préfectorale, le 29 Juin 1961./.

Le Maire,  
Signé; Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
M. le Maire  
M. le Préfet  
M. le Secrétaire Général  
M. le Maire*